

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 28 juillet (28/07/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juillet 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHEs), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Bernard REDON, (représenté par M. MOTHEs), **Adjoints,**

Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. ROUX), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. MOTHEs Didier est nommé secrétaire de séance.

27 – 28 Juillet 2011

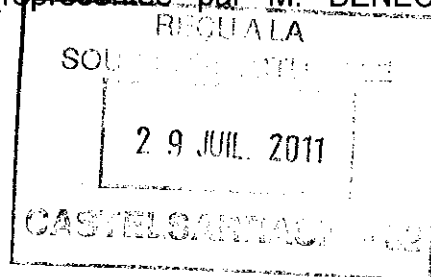
ACCUEIL MUNICIPAL DU MERCREDI MATIN – TARIFICATION AUX FAMILLES – ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Rapporteur : Madame FANFELLE

Vu le décret n° 2008 – 463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90- 788 du 06 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

Considérant la nécessité de pérenniser l'accueil des enfants des écoles maternelles et élémentaires le mercredi matin,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la continuité de l' « Accueils municipal du mercredi matin » maternel et primaire pour l'année scolaire 2011 / 2012 sur le groupe scolaire de Montebello et de la nouvelle tarification :



- 6 € par enfant et par période quelque soit le nombre de jours de présence de l'enfant.
- Les 3 périodes définies sont : de septembre aux vacances de Noël
de janvier aux vacances de Pâques
des vacances de Pâques aux vacances d'été

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

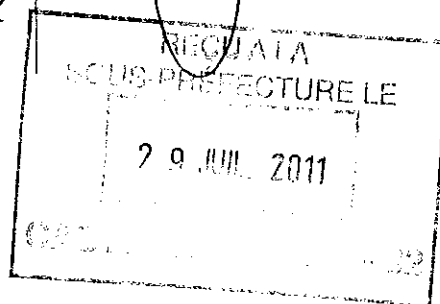
APPROUVE les tarifications ci-dessous, demandées aux familles :

Période	Prix par enfant et par période quel que soit le nombre de jours de présence de l'enfant
Septembre aux vacances de Noël	6 €
Janvier aux vacances de Pâques	6 €
Vacances de Pâques aux vacances d'été	6 €

Pour copie conforme
Moissac le 29 Juillet 2011
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :